

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou a pris la compétence du Service Public d'Assainissement Non Collectif que lui ont transféré ses communes membres.

Le SPANC est un service public dont le budget est indépendant du budget général de la collectivité. Il est donc financé par une redevance versée par les usagers. Cette redevance couvre les frais du service rendu, c'est-à-dire le contrôle, pour assurer l'équilibre budgétaire du service.

Chaque usager paye une redevance dont les montants sont fixés par le SPANC selon le type de contrôle.

### TARIFS EN VIGUEUR AU 01/02/2025

#### CRÉATION OU RÉHABILITATION D'UN DISPOSITIF :

⇒	Contrôle de conception .....	110.00 € T.T.C.
⇒	Contre étude de conception (si contrôle de conception non conforme) .....	80.00 € T.T.C.
⇒	Contrôle de réalisation .....	153.00 € T.T.C.
⇒	Contre visite (si contrôle de réalisation non conforme) .....	80.00 € T.T.C.

#### VENTE IMMOBILIÈRE :

⇒	Contrôle cession immobilière .....	220.00 € T.T.C.
---	------------------------------------	-----------------

#### DIAGNOSTIC :

⇒	Diagnostic des installations existantes .....	100.00 € T.T.C.
---	---	-----------------